

Communiqué du Comité National d'Entreprise FFMJC

Devant la gravité de la situation dans laquelle se trouve la FFMJC et les menaces qui pèsent sur les salariés, à l'initiative du CNE FFMJC, une assemblée des personnels s'est tenue à la Bourse du travail de Paris, le Vendredi 10 Février dernier, de 14 à 17 Heures.

En dépit de l'invitation hâtive et des emplois du temps chargés de chacun, 75 salariés de la Fédération (soit 55 % des effectifs) se sont mobilisés et ont fait le déplacement. Sur fond d'interrogations et de légitimes inquiétudes exprimées mais aussi dans un échange de réflexions et de propositions, ils ont affirmé que la situation de la FFMJC n'est pas irrémédiablement compromise et peut être redressée.

En ce sens, l'assemblée des salariés s'est clairement positionnée en votant les résolutions suivantes :

Résolution n°1 :

« L'assemblée des personnels FFMJC réunie le 10 Février 2012 à Paris, exige le départ immédiat du délégué général Gilles LE BAIL, sans indemnité financière. »

Vote : 75 participants (72 présents, 3 pouvoirs)

- Pour : 74 - Abstention : 1

Résolution adoptée.

Résolution n°2 :

« L'assemblée des personnels FFMJC, réunie le 10 Février 2012 à Paris, exige le maintien de l'emploi national. »

Vote : 75 participants (72 présents, 3 pouvoirs)

- Pour : 74 - Abstention : 1

Résolution adoptée.

Résolution n°3 :

« L'assemblée des personnels FFMJC, réunie le 10 Février 2012 à Paris exige la gestion séparée des salaires de celle du budget de fonctionnement, avec gestion paritaire . »

Vote : 75 participants (72 présents, 3 pouvoirs)

- Pour : 62 - Abstention : 9 - Contre : 4

Résolution adoptée

Résolution n°4 :

« L'assemblée des personnels FFMJC, réunie le 10 Février 2012 à Paris exige la présentation du plan de redressement de la direction fédérale aux salariés avant toute validation. »

Vote : 75 participants (72 présents, 3 pouvoirs)

- Pour : 75

Résolution adoptée

Paris, le 13 Février 2012
Jean-Pierre LANGUIL,
Secrétaire de l'Assemblée.